

Annexe 1 : Adaptations Compensations Handicap

Typologie de handicap	Adaptations et compensations possibles
Déficience auditive	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à la lecture labiale • Adaptation des exercices de groupe, diction et posture du formateur(trice) etc... • Traducteur(trice) ou application LSF (langue des signes française)
Fatigabilité Troubles de l'attention	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation des rythmes de pauses / des méthodes pédagogiques • Fauteuil/siège adapté • Connaître les procédures en cas d'urgence selon le type de maladie
Déficience physique	<ul style="list-style-type: none"> • Fauteuil/siège adaptés • Salles, sanitaires, lieux de repas et d'hébergement accessibles aux PMR – Personnes à Mobilité Réduite • Lieu accessible par les transports en commun – Place de parking dédié
Déficience visuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Réserver une place à proximité de l'écran de diffusion le cas échéant • Rendre accessible les supports de cours (police Arial et caractères au minima en taille 16, adapter les couleurs et le matériel pédagogique, • Abaisser la luminosité de la pièce (stores, éclairage adaptatif, etc.)

- Un accueil à temps partiel ou discontinu pourra être proposée, une durée adaptée de formation et des modalités adaptées de validation de la formation. Pour un groupe de personnes ayant des besoins similaires, mise en place des adaptations individuelles ou collectives
- Prise en compte des informations fournies par la personne handicapée.
- Dans un parcours d'accès à l'emploi, compléter les informations données par la personne handicapée par celles fournies par différents acteurs : le SPE et les organismes de placement spécialisés, la CDAPH et les organismes participant à l'élaboration de son projet d'insertion sociale et professionnelle. Aménagement des modalités générales d'évaluation des connaissances et des compétences acquises au cours de la formation.